

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
COMMUNE DE GOYRANS (31120)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 22/03**

Le TREIZE avril de l'an deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Sandrine VANCOPPENOLLE*

*MM ALMERO Jean-Jacques, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA*

Procurations : *Mme Marie-Laure BOUCHERET à M. Denis VAILLANT, Mme Corinne LACOSTE à Anne-Claire CAMAIN, Mme Nathalie MONTADAT à Jean-Jacques ALMERO*

Absents : *Mme Mathilde PEYREGA, M. Pierre ROGNANT*

Date de convocation : 7 avril 2022

Secrétaire de séance : *Madame Anne-Claire CAMAIN*



**Objet : Approbation du compte administratif 2021**

Madame le Maire sort de la salle du conseil et Denis Vaillant prend la présidence afin de procéder à l'approbation du compte administratif dressé par l'ordonnateur. L'exercice 2021 du budget étant clos, il est soumis à approbation le compte administratif de la commune.

Section de fonctionnement

Recettes :	495 426.26 €
Dépenses :	488 865.84 €
Excédent 2021	6 560.42 €
Excédent 2020 reporté	191 727.68 €

**Excédent de fonctionnement de clôture : 198 288.10 €**

Section d'investissement

Recettes :	30 267.73 €
Dépenses	58 967.46 €
Déficit 2021	- 28 699.73 €
Excédent 2020 reporté	117 544.56 €

**Excédent d'investissement de clôture : 88 844.83 €**

Après délibération, le Conseil municipal :

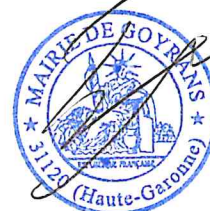
- approuve à la majorité le compte administratif 2021 tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie, le 13 avril 2022.

Fait à Goyrans, le 13 avril 2022.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans